

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

\*\*\*\*\*

### SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 11 Avril 2022

\*\*\*\*\*

#### Présidence de M. Jean-François DEBAT

Convoqué en exécution de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de BOURG-EN-BRESSE s'est réuni le lundi 11 avril 2022 à 17h04, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-François DEBAT, Maire.

**M. LE MAIRE.-** Chers collègues, je vous propose d'ouvrir ce Conseil municipal qui est un Conseil municipal un peu extraordinaire dans la mesure où pour la première fois depuis le mois de février 2020 nous siégeons dans la salle du Conseil municipal.

Évidemment, nous sommes tous installés dans nos fonctions de membre de ce conseil depuis près de deux ans, depuis le mois de mai 2020 mais, néanmoins, c'est l'occasion pour moi de souhaiter à ceux qui n'avaient jamais siégé dans ce lieu, qui est le lieu depuis 40 ans du Conseil municipal, la bienvenue dans ces nouveaux locaux.

Nous sommes encore dans une période dans laquelle nous avons peine à nous trouver presque aussi serrés et sans masque, preuve que l'être humain s'habitue à beaucoup de choses, même à ce qui ne devrait pas être la norme.

Mais je suis heureux que nous puissions reprendre nos séances dans l'Hôtel de Ville comme nous en avons toujours eu l'habitude avant cette période de Covid.

J'ai d'abord un certain nombre d'excuses à vous présenter :

#### Présents :

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET, Nadia OULED SALEM, Fabrice CANET, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Claudie SAINT ANDRE, Benjamin ZIZIEMSKY à partir de la n°2, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD, Michel FONTAINE, Martine DESBENOIT, Christian BURTIN, Claude MARQUIS, Anne FORESTIER, Françoise PRUDENT, Catherine NOURRY, Thierry MOIROUX, Patricia MEDEVILLE, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Sara TAROUAT-BOUTRY, Nathalie MARIADASSOU, Jean-Luc ROUX, Raphaël DURET, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Jessie MALLET, Suaip ZINKAL, Baptiste DAUJAT, Marie-Jo BARDET, Christophe COQUELET, Aurane REIHANIAN, Jérôme BUISSON, Michaël RUIZ, Vital MATRAS

**Excusés ayant donné procuration :**

Benjamin ZIZIEMSKY à Jean-François DEBAT pour la n°1, Agnès BLOISE à Aurane REIHANIAN

**Absents :**

Gérard LORA TONET, Ouadie MEHDI

Notre conseil de ce jour n'est pas le plus fourni. C'est souvent le lot des conseils du mois d'avril. Mais nous avons plusieurs sujets significatifs qui, néanmoins, feront l'objet d'échanges et de votes.

Il me faut également vous demander si vous avez des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 14 février 2022 ?

S'il n'y en a pas nous allons le considérer comme adopté.

Je vais demander à Baptiste DAUJAT s'il accepte d'être secrétaire de séance. Je vous en remercie.

**RAPPORT n°1 - Pacte de gouvernance de Grand Bourg Agglomération - Avis de la Commune de Bourg-en-Bresse**

**M. LE MAIRE, Rapporteur,**

(Présentation du rapport)

Y a-t-il sur ce pacte de gouvernance, que ceux qui siègent au Conseil communautaire ont déjà vu et que vous avez tous reçu, des demandes d'intervention ? (non)

S'il n'y en a pas je vais le mettre aux voix.

**A L'UNANIMITE des votants (41 Voix) -**

**RAPPORT n°2 - Modification Simplifiée n°1 du PLU - Modalités de mise à disposition du public**

**Mme SAINT-ANDRÉ, Rapporteur,**

(Présentation du rapport)

**M. LE MAIRE.-** Merci Claudie. Je rappelle pour ceux qui sont moins familiers du fonctionnement des PLU que les OAP sont les orientations d'aménagement et de programmation. Vous avez vu que nous en modifions de temps à autre, c'est même leur objet principal puisqu'en réalité les OAP sont sur des secteurs qui, par définition, peuvent muter, des sites qui vont muter mais dont on ne sait pas encore les caractéristiques et le PLU définit des orientations générales d'aménagement. La logique de ces OAP est que lorsque nous sommes saisis de projets qui sont compatibles avec ces orientations nous puissions être amenés à venir faire évoluer à la marge les caractéristiques de l'OAP.

C'est ce qui se produit sur ce terrain qui est le terrain Famy que beaucoup d'entre nous connaissent forcément, tous ceux qui passent devant, avec, par rapport à la vision que nous en avons il y a une dizaine d'années, l'objectif d'une utilisation un peu plus dense de l'espace mais nous restons quand même malgré tout sur quelque chose de très compatible.

Nous avons à l'époque un maintien d'objectif minimal de logements sociaux. Aujourd'hui notre organisation géographique sur l'offre de locatif social sur le territoire ne rend plus nécessaire qu'il y ait dans chaque opération et les réorientations se font plus près du centre-ville.

Par ailleurs, vous voyez bien que nous poursuivons à peu près les mêmes objectifs de continuité, c'est-à-dire que nous souhaitons éviter que les habitants de ce secteur viennent ou soient desservis par l'arrière, par le secteur résidentiel qui se trouve sur le secteur Cuiron. C'est la raison pour laquelle vous voyez que la flèche prévue sur l'OAP en vigueur n'existera plus, ce qui signifie que pour les personnes qui rentreront en véhicule sur le tènement on ne pourra pas shunter et envoyer de la circulation sur Cuiron de manière à préserver le fonctionnement de ce quartier. On ouvrira sur l'avenue du Maréchal Juin et non pas sur l'arrière du quartier.

Voilà ce qui est proposé sur cette évolution d'OAP. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. COQUELET.-** Bonjour Monsieur le Maire, chers collègues, ce qui m'interroge et ce qui m'inquiète c'est ce R+4 sur l'avenue puisque visuellement je pense que cela va avoir un impact négatif sur l'entrée de notre ville. J'aurais aimé que nous n'ayons pas ce R+4 sur l'avenue et que nous puissions réduire ce nombre d'étages.

Derrière vous avez aussi des maisons, un quartier assez résidentiel. Donc j'aurais aimé que nous puissions réduire ce R+4. Nous pourrions faire mieux, je pense.

Comme vous l'avez dit, il y a une densification qui va être assez forte par rapport à ce terrain et je pense qu'aujourd'hui ce ne sont pas forcément des choix judicieux de faire une densification forte même si on demande à ce que ce soit de plus en plus important dans l'urbain.

Par rapport à cela je vais m'abstenir sur cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Mickaël RUIZ ?

**M. RUIZ.-** Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous, chers collègues, Monsieur le Maire. Je rejoins mon collègue Christophe sur ce R+4 où on rajoute un niveau, ce qui rajoute des logements.

Je m'interroge surtout sur le stationnement et le flux de voitures que cela va engendrer en plus. Nous avons déjà prévu du R+3. Là nous augmentons le nombre de logements. Il me semble que c'était entre 150 et 200 avant. Nous allons aller jusqu'à 240. 40 logements en plus ce n'est quand même pas négligeable en termes de voitures.

Je pense que je vais m'abstenir également.

**M. LE MAIRE.-** Simplement deux éléments. D'abord une orientation un peu générale. On ne peut pas vouloir arrêter l'artificialisation extérieure des sols et ne pas accepter une utilisation plus rationnelle de l'espace déjà à l'intérieur de la tâche urbaine. On ne peut pas dire à la fois qu'on ne fera plus d'extension urbaine et, je vais vous donner la densité, elle est quand même extrêmement faible, en tout cas tout à fait raisonnable, qu'on ne peut pas avoir 40 logements de plus sur un secteur de 2,5 hectares.

C'est aussi ce que nous constatons sur l'ensemble des opérations de la ville. Là, il faut délibérer mais c'est malgré tout que, là où les opérateurs n'allaient pas tous au maximum du PLU aujourd'hui ils vont vers le maximum du PLU pour proposer des logements à des tarifs qui restent abordables et éviter cette logique permanente d'étalement urbain.

Je rappelle que nous avons également des processus dans lesquels des terrains qui sont des terrains qui étaient attenants à des maisons sont vendus, là où il n'y en avait qu'une il y a deux maisons et la cohabitation se passe parfaitement bien. On pourrait dire qu'on a doublé la densité.

Ici nous sommes sur un ajustement. Il y a 10 ans on imaginait être aux environs de 200 logements. Sur 2,5 hectares, on ne parle pas d'un petit terrain.

Et nous sommes sur une centaine de logements à l'hectare, même pas. On va être plutôt à 80, 90 logements à l'hectare, ce qui est quelque chose de parfaitement raisonnable.

Maintenant, j'entends vos observations.

Sur le point qu'évoquait Christophe COQUELET vous avez tout à fait raison, c'est la raison pour laquelle vous avez vu que nous étions R+3 sur l'avenue et R+2 ailleurs et que justement pour préserver l'arrière, avoir une délimitation plus souple avec la partie pavillonnaire, sur l'arrière nous sommes R+1, donc nous sommes descendus et sur la façade, le premier rideau nous pouvons avoir un étage de plus, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Donc votre objectif de gérer la transition avec le quartier pavillonnaire est partagé par cette modalité de fonctionnement.

Par ailleurs, nous n'avons pas ici le plan de composition de l'opération parce que ce n'est pas l'objet du PLU mais vous verrez que nous n'aurons pas une façade totalement bâtie sur l'ensemble du tènement.

Enfin, vous avez évoqué l'un et l'autre la question de la circulation automobile. Oui, c'est bien ce que je disais tout à l'heure. Il y aura du piquetage sur l'avenue Maréchal Juin. On va rentrer, sortir. C'est d'ailleurs une des raisons qui fait que, comme vous l'avez vu, nous aménageons ce boulevard non plus comme il était il y a une vingtaine d'années, une deux fois deux voies, donc une sorte de logique de voie rapide et nous en faisons un boulevard urbain.

C'est le sens de l'aménagement cyclable, des études qui sont menées avec Grand Bourg Agglomération. Oui, à terme, ce boulevard sera un boulevard urbain et comme dans tous les boulevards urbains, les grandes avenues, on aura des entrées et des sorties plus nombreuses qu'aujourd'hui.

On sort de la logique dans laquelle on renvoyait tout le trafic sur les voiries elles-mêmes et où l'accès au boulevard ne se faisait que par les croisements de voiries. C'est aussi une évolution de la ville à cet endroit qui va nous amener d'une logique de sortie de ville à une logique de boulevard urbain mais pas de boulevard périphérique ou pas de double voie comme c'était encore le cas il y a quelques années puisqu'il y a deux ans nous avons créé la piste cyclable. Nous sommes passés à une seule voie.

Nous allons retravailler la question des voies bus, des insertions, des modifications, des tournes à gauche pour que cette avenue Maréchal Juin évolue tranquillement vers un boulevard à caractéristiques plus urbaines.

Cela étant, vous avez exprimé des observations et des positions qui sont les vôtres. Elles sont parfaitement respectables.

**- A L'UNANIMITE des votants (39 voix), 2 abstentions (MM COQUELET, RUIZ)**

### **RAPPORT n°3 - Voie verte - Échange avec la Société A2L Holding**

**M. LE MAIRE.(Appel Simplifié)- Y a-t-il des demandes d'intervention ? (non)**

**-A L'UNANIMITE des votants (41 voix) -**

**RAPPORT n°4 - Rue de Crouy - Échange foncier avec la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de la réhabilitation du Lycée Carriat**

**Mme SAINT ANDRE, Rapporteur,**

(Présentation du rapport)

**M. LE MAIRE.-** Nous avons là aussi un aménagement, en lien avec la Région depuis plusieurs années, cela a été conçu ainsi, cela s'est réalisé, dans lequel nous n'avons plus la clôture sur la rue de Crouy. Donc la limite séparative du domaine public est le bâtiment lui-même, comme Pardé. Cela justifie ces échanges de terrains. On sort du côté un peu enclos. Évidemment il y a encore des clôtures sur le côté avenue Jean-Marie Vergne et boulevard Émile Huchet mais sur l'arrière on est dans quelque chose de plus urbain qui est comme au lycée Pardé, le domaine public va jusqu'au droit du bâtiment, ce qui évite d'avoir ces espaces et ces clôtures, ce qui a élargi, au passage, le trottoir.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (non)

– **A l'UNANIMITE des votants (41 voix) -**

**RAPPORT n°5 - Lotissement Les Camélias - Rétrocession de voirie à la Ville**

**M. LE MAIRE (Appel Simplifié)-** Y a-t-il des demandes d'intervention ? (non)

– **A l'UNANIMITE des votants (41 voix) -**

**RAPPORT n°6 - Réfection du chemin de Tharlet - Convention de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Bourg-en-Bresse et la commune de Jasseron**

**M. LE MAIRE (Appel Simplifié)-** Y a-t-il des demandes d'intervention ? (non)

- **A l'UNANIMITE des votants (41 voix) -**

**RAPPORT n°7 - Accompagnement Travaux - Prêts d'honneur - Prolongation**

**M. LE MAIRE, Rapporteur,**

(Présentation du rapport),

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. COQUELET.-** Monsieur le Maire, juste des précisions, s'il vous plaît. Si on le prolonge de quatre ans cela veut dire qu'il va y avoir des travaux réalisés durant ces quatre ans au sein de la ville. Est-ce que vous pourriez nous dire lesquels et comment vous communiquez auprès des commerçants par rapport à ces aides ? Comment est-ce que cela se passe ?

**M. LE MAIRE.-** Cela ne veut pas dire qu'il va y avoir des travaux qui vont impacter. Cela veut dire que le dispositif sera prêt au cas où il y en ait. On ne le prolonge pas parce qu'à tel ou tel endroit... Il n'est pas localisé. C'est un fonds général qui a été créé à l'occasion des travaux de l'avenue Alsace-Lorraine pour des travaux qui peuvent entraîner du fait de ces travaux des impacts sur des commerçants.

Cela signifie que si à l'avenir dans des travaux de centre-ville il y a des commerces dont l'activité est susceptible d'être affectée sans qu'il y ait de faute de la ville et qui souhaitent faire appel à ce fonds, qui rentrent dans les caractéristiques, ils pourront le faire et nous aurons l'outil juridique et financier.

Deuxièmement, sur les conditions dans lesquelles les commerçants sont avertis, c'est à l'occasion des concertations qui sont menées lorsque nous avons des projets de cette nature. L'information leur est délivrée dès lors que les commerçants nous font savoir que tel ou tel type de travaux peut avoir un impact direct sur la voirie sur laquelle ils sont installés, on n'est pas sur des impacts indirects. Dès lors qu'ils nous en font part ils sont informés de l'existence de ce dispositif qui est connu aussi de Centre Commerces Bourg qui a comme vocation de pouvoir assurer l'information de ses membres.

**M. RUIZ.-** Juste une petite question, Monsieur le Maire. C'est pour tout le centre-ville, ce n'est pas que l'avenue Alsace-Lorraine ? Parce que l'avenue Alsace-Lorraine a été refaite il y a 10 ans.

**M. LE MAIRE.-** C'est bien le cœur de ville dans le cadre du périmètre Action Cœur de Ville. Justement, à l'époque nous avons cherché à mettre en place un dispositif, c'était la première fois que la question se posait, l'avenue Alsace-Lorraine avait des impacts directs parce que nous avons eu des travaux pendant plusieurs mois sur l'ensemble de l'avenue, donc pour beaucoup cela s'est traité autrement mais ils ont trouvé les modalités. Nous avons maintenu l'activité.

Pour certains la question s'est posée et à ce moment-là nous avons cherché l'outil. Et quand nous avons mis en place l'outil il a été conçu de manière générale sur l'ensemble du périmètre.

**A L'UNANIMITE des votants (41 voix) -**

**RAPPORT n°8 - Télétransmission des actes au contrôle de légalité - Avenant 4 relatif aux actes de la commande publique**

**M. LE MAIRE (Appel Simplifié).-** Y a-t-il des demandes d'intervention ? (non)

**A L'UNANIMITE des votants (41 voix) -**

**RAPPORT n°9 - Élections professionnelles - Détermination des modalités de composition et de fonctionnement des instances à la Ville de Bourg-en-Bresse**

**M. DOSCH, Rapporteur,**

(Présentation du rapport)

**M. LE MAIRE.-** Merci Thierry de cette présentation. Vous l'avez compris, nous appliquons la loi qui a créé ces nouvelles instances plus globales. Et se pose la question de parité ou pas. Nous maintenons la parité à laquelle sont attachées les organisations syndicales.

Y a-t-il des questions ou des interventions sur cette délibération ? (non)

**A l'UNANIMITE des votants (41 voix) -**

**RAPPORT n°10 - Remise gracieuse sur débet juridictionnel - comptes de la ville de Bourg-en-Bresse**

**M. LE MAIRE (Appel Simplifié)-** Y a-t-il des demandes d'intervention ? (non)

**A l'UNANIMITE des votants (41 voix) -**

**RAPPORT n°11 - PERSONNEL TERRITORIAL - Modifications d'emplois**

**M. LE MAIRE (Appel Simplifié)-** Y a-t-il des demandes d'intervention ? (non)

**A l'UNANIMITE des votants (41 voix) -**

**RAPPORT n°12 - Frais de mission des Élus - Mandat spécial.**

**M. LE MAIRE (Appel Simplifié)-** Y a-t-il des questions ? (non)

**A l'UNANIMITE des votants (41 voix) -**

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Je vous l'avais indiqué, nos conseils ont un ordre du jour qui correspond au cycle des dates budgétaires. Il se trouve que sur le mois d'avril il y en avait peu ou moins de décisions plus importantes. Donc ce conseil aura été court.

Cela me donne l'occasion de faire ce que je n'avais pas fait en début de conseil, à savoir remercier l'ensemble des élus du Conseil municipal qui ont assuré hier le fonctionnement, puisque cela fait partie des devoirs de notre charge, des bureaux de vote à Bourg avec le concours, bien sûr, à la fois de volontaires mais aussi d'agents de la ville. Je voulais vous en remercier toutes et tous en indiquant que cela faisait partie aussi de ce qui permettait à nos concitoyens d'exercer leurs devoirs de citoyen.

Nous aurons une rebelote le 24 avril. Je ne doute pas que vous serez également toutes et tous mobilisés. Et puis évidemment pour les 12 et 19 juin pour les élections législatives il faudra également que nous assurions le fonctionnement normal des bureaux. Mais je saisisais cette occasion pour vous remercier de la manière dont, pour la deuxième fois sur ce mandat, nous avons voté pour les régionales et les départementales, mais avec beaucoup plus d'affluence cette fois-ci, les opérations électorales ont pu être organisées.

Notre prochain Conseil municipal aura lieu le 27 juin. D'ici là beaucoup de choses vont se passer sur la politique nationale comme locale, si tant est que les élections législatives soient locales, en tout cas elles sont plus territorialisées.

Je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée. Merci à tous.

La séance est levée à 17 h 38.